L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE MATIN 28 MAI.

LA PROCHAINE REPRÉSENTATION DU CLUB DRAMATIQUE LOUISIANAIS.—Nous avons déjà dit que ce Club toujours bien inspiré dans l'assistance qu'il accorde, avait offert de donner le 17 juin prochain une représentatin n pour aider le jeune auteur dramatique louisianais, M. Fernand Armand, à faire représenter son drame national *Les Patriotes*. Nous recevons au sujet de cette représentation la lettre suivante de M. Armant; nous l'insérons avec la conviction que les appuis et les encouragements ne manqueront pas à notre compatriote, car le public orléanais ne voudra pas, dans cette circonstance, démentir sa libéralité bien connue.

Nouvelle-Orléans, 27 mai 1876.

A Mr Félix Limet, Rédacteur en chef de *l'Abeille de la Nlle-Orléans*.

Cher monsieur,

Puisque vous avez eu la gracieuseté d'annoncer la représentation que le "Club Dramatique Louisianais" va donner à mon bénéfice, le samedi 17 juin, à l'Opéra, permettez-moi de mettre votre courtoisie à contribution, pour une explication nécessaire à ce sujet.

L'appel que j'adresse aux Louisianais n'est pas fait pour moi personnellement, comme quelques-uns pourraient être disposés à le croire: mais il est fait dans le but d'assurer les moyens d'une représentation convenable, en temps et en lieu opportuns, des *Patriotes*.

Mon œuvre étant toute nationale et portant sur des traits et sur les caractères de notre histoire qui nous sont les plus précieux, les Louisianais pour lesquels les noms sacrés de: *Patrie!* et de: *Liberté!* sont chers, auront à cœur d'en assurer le succès.

A Paris, la colonie américaine avait déjà pris l'initiative des mesures voulues pour assurer ma représentation, et je joins à cette lettre le document qui avait été mis en circulation à cet effet et qui, comme vous le verrez, porte en tête les noms et les souscriptions de MM. Washburn, (ministre des Etats-Unis en France), Henri Vignaud (1er secrétaire de la légation américaine à Paris), G. Washburn (secrétaire de légation), (général Sickles (ancien ministre des Etats-Unis en Espagne); Général Torbert (Cons. Génl des E.-U. à Paris), Général Hooper (Vice-Consul-Général des E.-U. à Paris), F. W. Evans, A. Stebbins et Grenville Murray (correspondant en chef pour l'Europe du New York *Herald*).

Grâce à ces messieurs, une partie des fonds voulus m'est assurée: les Louisianais hésiteront-ils à faire comme eux? Je suis persuadé que non.

Après la consécration donnée aux *Patriotes* au Concours International de Paris, à l'occasion du Centenaire Américain, où sur 267 concurrents, le seul Louisianais, le seul américain engagé dans la lice, a été assez heureux pour obtenir l'un des quatre prix décernés, il devenait probable qu'à son retour dans sa patrie, l'œuvre qu'il avait faite par patriotisme, aurait été reçue avec faveur par tous ses concitoyens.

C'est pourquoi je me suis cru fondé à faire un appel à leur généreux appui; en m'adant, c'est une part de collaboration qu'ils auront prise tous au succès de l'œuvre d'un Louisianais, dédiée aux Louisianais.

Merci de votre sympathique accueil et croyez à ma très haute estime.

FERNAND ARMANT.

M. RICARD.

(Extrait de la *France* du 13 mai.)

Lorsque, le 9 mars dernier, le président de la République signa le décret qui appelait M. Ricard au ministère de l'intérieur, l'ancien député des Deux-Sèvres, que le chef de l'Etat choisissait parmi les républicains comme le représentant exact de la majorité nouvelle dans les deux Chambres, dit à plusieurs reprises à ses amis: "J'accepte d'être ministre pour deux mois. Il y a une responsabilité à prendre, des devoirs à remplir, des changements à faire qui ne seront pas au-dessus de mes forces, parce que je n'ai pas de liens dans le passé. Quand j'aurai fait le *nettoyage* de la maison, j'en remettrai les clefs à mon successeur. Il faut aujourd'hui un homme de résolution, qui s'applique surtout à traduire dans les faits la volonté du pays. Je puis être cet homme; j'accepte."

Deux mois après avoir tenu ce langage, M. Ricard meurt, sans avoir achevé sa tâche, qu'il croyait pouvoir mener plus rapidement, mais l'ayant vaillamment ébauchée, et laissant entre les mains de son lieutenant, M. de Marcère, tous les fils de la trame nouvelle bâtie par lui.

Cette fin inattendue et rapide, cette brusque interruption d'une carrière politique à peine commencée ont douloureusement surpris tout le monde. Depuis longtemps, il est vrai, on savait que le ministre de l'intérieur souffrait parfois cruellement d'une maladie de cœur; inguère encore, il avait été obligé de suspendre ses travaux, et d'aller passer dans son pays, dans sa famille, les premiers jours des vacances parlementaires. De retour à Paris, il pouvait croire, bien que sa guérison fût loin d'être complète, que ses forces reviendraient rapidement et que tout danger était écarté. Il n'en a rien été.

Hier soir, vers dix heures, sur le désir manifesté par sa petite fille, M. Ricard sortit en voiture pour l'accompagner et faire une promenade aux Champs-Elysées.

Il était de retour une demi-heure après et se couchait immédiatement. Selon son habitude, il avait conservé près de lui sa lampe allumée pour travailler; mais il s'endormit tout de suite, et si tranquillement, que son chef de cabinet, qui était monté pour lui soumettre une dépêche, ne crut pas devoir le réveiller. Quelques instants après, il se réveillait sous le coup d'une crise violente, au moment même où arrivait son médecin qui venait chaque soir lui faire des injections de morphine. Des soins immédiats lui furent prodigués, mais les souffrances étaient telles, qu'on dut le lever. Il dit alors à Mme Ricard: "J'étouffe, je suis perdu; donnez-moi de l'air!"

Deux domestiques essayèrent, en le soutenant, de le porter vers les fenêtres ouvertes et c'est alors que, s'affaissant sur une chaise, il rendit le dernier soupir.

C'est à une heure du matin, au moment où il venait de quitter ses invités pour rentrer dans ses appartements, que le maréchal-président a appris la mort de M. Ricard. On dansait encore dans les salons de l'Elysée. La réception, très brillante, paraissait devoir se prolonger fort tard. Tout à coup, le maréchal reparaît, pâle, défait, sa tunique dépourvue de croix et d'insignes. Il réclame le silence et, annonçant la mort du ministre, il prie les assistants d'interrompre la fête. Tout le monde s'éloigne alors, et le président se hâte d'écrire à Mme Ricard une lettre autographe dans laquelle il l'assure de toute sa sympathie et de ses regrets.

M. Amable Ricard était né le 12 juin 1825, dans le département du Cher. Après avoir fait son droit à Poitiers en compagnie de MM. Ernout et Lepetit, avec qui il avait conservé des relations très intimes, il vint se faire inscrire comme avocat au barreau de Niort, où son père exerçait depuis longtemps déjà les fonctions de directeur des contributions directes. Après le coup d'Etat de décembre, contre lequel il protesta, il fut obligé de quitter temporairement les Deux-Sèvres, mais il ne tarda pas à y revenir, et pendant toute la durée de l'empire il se consacra exclusivement à sa profession d'avocat. Il plaida de nombreux procès criminels et politiques, dont le plus retentissant fut le procès Plasiaert. Vers la fin de l'empire il fit partie du groupe d'hommes politiques qui crurent possible la transformation libérale du régime impérial et même il ne fut pas défavorable au plébiscite du 8 mai.

Au 4 septembre, il fut d'abord nommé préfet des Deux-Sèvres, puis commissaire extraordinaire de la Défense nationale dans les départements des Deux Sèvres, de la Vendée et de la Charente-Inférieure. Il s'acquitta, en général, de ces fonctions avec une grande modération; ses adversaires politiques eux-mêmes lui rendaient toute justice à cet égard. Le 8 février 1871, il fut élu membre de l'Assemblée nationale, par 36,118 voix. Membre du centre gauche, il n'avait pas tardé à se faire, dans le parti républicain, une situation et une réputation d'orateur que ses débuts à la tribune ne justifièrent pas complétement.

"Il fut un des agents principaux de l'entente avec le groupe de l'Appel au peuple et les chevau-légers intransigeants, qui aboutit à la nomination des 75 sénateurs inamovibles. Au mois de mars 1875, il fut appelé à la vice-présidence de l'Assemblée nationale et fut réélu deux fois. Membre de la seconde commission des Trente, il fut, avec M. de Marcère, rapporteur de la loi électorale pour la Chambre des députés. Les deux rapporteurs proposaient l'adoption du scrutin de liste, qui ne fut pas accepté par l'Assemblée nationale.

Les élections du 20 février 1876 ne furent pas favorables à M. Ricard. Il échoua dans la 2e circonscription de Parrondissement de Niort contre M. le baron Petiot, candidat impérialiste, qui le battit de quinze cents voix environ. Cet échec, qui privait le parti républicain d'un des hommes sur lesquels il comptait le plus, fut réparé le 15 mars par la nomination de M. Ricard comme sénateur inamovible, en remplacement de M. de La Rochette. Il avait été appelé le 9 mars au ministère de l'intérieur, en remplacement de M. Buffet, et n'avait accepté que provisoirement ce poste jusqu'à son élection au Sénat.

M. Ricard, dit le *Courrier de France*, a succombé à une *angine pectoralgie*, plus communément appelée *angine de poitrine*, dont il souffrait depuis longtemps.

Cette maladie est une névrose des organes de la respiration qui produit une constriction douloureuse, avec angoisse de la poitrine, revenant par accès plus ou moins violents; et accompagnée de douleurs spasmodiques à l'un des bras et d'une grande gêne de la respiration, sans oppression cependant, sans palpitations et sans inégalité du pouls. C'est une affection souvent symptomatique résultant soit de l'ossification des oreillettes du cœur, soit d'un anévrisme de la crosse de l'aorte.

C'est ce dernier cas qui est celui de M. Ricard.

—La municipalité de Berlin a répondu négativement à une pétition de l'association ouvrière demandant un crédit de 10,000 marcs pour envoyer des ouvriers à l'Exposition de Philadelphie.

Louisiane.

Les résolutions suivantes ont été adoptées par le Club No 1 du parti démocrate conservateur de la paroisse St-Martin, au meeting tenu le 19 mai:

Attendu qu'il est de la plus grande importance qu'il y ait dans cette paroisse, aussi bien que dans toutes les autres paroisses de l'Etat, une organisation parfaite et complète de tous les éléments opposés au radicalisme.

Il est résolu, 1° Que les anciens présidents des clubs de la Ligne Blanche de la paroisse St Martin sont instamment invités à procéder immédiatement à la réorganisation de leurs clubs respectif, afin de se joindre à la démocratie d'Etat et nationale et de coopérer avec ce club dans toute action à prendre en vue de la campagne politique présente.

ALFRED VOORHIES, Président.
A. V. FLEMING, Secrétaire.

Nous empruntons à la *Sentinelle de Thibodaux* les informations suivantes:

L'ex-constable de couleur, le célèbre Van Holn, a été arrêté, mercre matin, par le constable de ville, pour bris de paix, étant sous caution déjà pour le même motif.

Au moment où nous écrivons ces lignes, un affidavit est fait contre lui pour avoir tiré sur deux femmes de couleur dont l'une a été blessée à l'épaule. Motif: jalousie hunnetée de whiskey.

La folie du suicide est contagieuse et nous sommes péniblement affecté d'apprendre celui d'un autre bon et dévoué citoyen, le Dr Charles Humbert.

D'après le rapport qui nous est parvenu, le docteur étant à la chasse lundi, avec son ami, Mr Albert Hynel, et un peu éloigné de lui, l'aurait appelé pour attirer son attention, alors, le saluant et lui criant adieu, il aurait appuyé le canon de son fusil sur sa poitrine et lâché le coup. Il est tombé foudroyé.

Le Dr. Humbert n'était pas marié et dans une position pécuniaire assez satisfaisante. On dit que depuis quelques jours déjà, il donnait des signes visibles d'aliénation mentale, et que ce serait dans un de ses accès qu'il aurait mis fin à ses jours.

—Nous avons appris avec beaucoup de regrets, le malheur arrivé dans la famille de Mme Abadie. Son petit fils, Henry O. Thibodaux, jeune enfant de onze ans et demi qu'elle avait élevé, s'amusait à marcher sur une branche d'arbre presque horizontale à une hauteur de 14 à 15 pieds du sol, lorsque la branche supérieure à laquelle il se tenait s'étant cassée, le jeune Henry perdit l'équilibre et fut précipité à terre.

Ramassé immédiatement sans connaissance, tous les soins imaginables lui furent prodigués, mais en vain, quelques heures après il succombait dans des souffrances inouïes.

Nous joignons nos sincères regrets à ceux des nombreux amis de cette famille désolée.

—Les frères William et George Roundree, de Terrebonne, étant dit-on sous l'influence de l'alcool, ont eu une querelle. George saisissant un bowie-knife a voulu en frapper son frère, celui-ci, voulant éviter le coup se mit à fuir poursuivi par George, acculé à une barrière et craignant pour sa vie, il saisit un pilon à riz et à l'instant ou George arrivait sur lui, il lui en asséna un coup terrible sur la tête, l'étendant sans connaissance à ses pieds.

On pensait qu'il n'en échapperait pas, mais nous apprenons qu'il est mieux et s'en remettra.

Une personne, présente à l'affaire interrogée sur la cause de la querelle nous a répondu: *Pourquoi Boivons ti tant de whiskey*. Cette réponse toute rustique qu'elle soit est cependant vraie. Morts prématurées, suicides et meurtres n'ont pas d'autres causes.

Incident Parlementaire.

Versaille, 11 mai.

Cette séance, vous le dirai-je? C'est un orage, c'est un scandale, c'est un effroi!

Ce matin, un journal, le *Figaro*, imprimait une dénonciation épouvantable. Il mettait les noms sur une accusation insinuée, puis lancée depuis quelque temps par les journaux bonapartistes contre un député de la gauche, M. Maurice Rouvier. Déjà le *Pays*, d'hier soir, imprimait sous ce titre: "Un scandale" un acte d'accusation direct.

A l'arrivée, les députés se passent l'article. Ils sont indignés. Le député intéressé apprend seulement dans le train la publication des articles outrageants.

La séance s'ouvre. Il n'y a qu'une préoccupation pour tout le monde dans la salle, dans les couloirs et dans les tribunes.

On n'écoute pas les préliminaires de la séance. Voici M. Rouvier à la tribune.

"Un article odieux a paru dans un journal du matin, le *Figaro*. Cet article m'accuse; je viens demander à M. le garde des sceaux de déposer immédiatement ou dans le plus bref délai une demande d'autorisation de poursuites contre moi."

Puis il descend, et M. le garde des sceaux à son tour:

—Une information est commencée; je ne sais pas où elle en est ce soir, le parquet doit me remettre le dossier. J'aurai alors à examiner s'il y a lieu ou non de demander une autorisation de poursuites.

M. Brisson s'écrie en regardant M. Paul de Cassagnac: "Ce sont vos journaux et votre poilon qui organisent de pareilles entreprises!"

M. Paul de Cassagnac réplique. M. Rouvier s'élance vers lui: "Votre journal se fait mon accusateur. Osez donc me dire en face que vous croyez à ses accusations!"

On entraîne M. Rouvier. M. de Cassagnac somme le président de le rappeler à l'ordre.

M. Paul de Cassagnac—Nous demandons l'impartialité, monsieur le président, et l'impartialité, nous ne l'avons pas eue! (Vives rumeurs sur divers bancs.)

Plusieurs membres.—A l'ordre! l'ordre!

M. le président, s'adressant à M. Paul de Cassagnac.—De la part de qui n'avez-vous pas eu l'impartialité?

M. Paul de Cassagnac.—De la part de M. le président de la chambre, et je lui demande la permission de lui dire pourquoi je formule une telle accusation contre lui.

M. le président.—Vous avez la parole.

M. Paul de Cassagnac.—Messieurs, l'incident qui a pris les proportions que vous avez vues n'avait, de notre part, aucune raison sérieuse qui pût les légitimer. (Interruptions à gauche.)

Voulez-vous m'écouter, oui ou non? (Oh! oh! à gauche.)

M. le président.—Veuillez faire silence, messieurs, et permettre à votre collègue de s'expliquer.

M. Paul de Cassagnac.—Nous n'avons pas à nous mêler en quoi que ce soit du débat qui se passait entre un membre de la chambre des députés et l'honorable garde des sceaux. Pour mon compte personnel, j'ai gardé le silence le plus complet. Ce n'est que lorsque notre collègue M. Brisson s'est permis des interpellations d'une certaine violence, que je me suis cru autorisé à mon tour à lui crier; "A la tribune!" Cela n'excédait pas mon droit, je crois.

C'est alors que M. Rouvier s'est avancé jusqu'à moi avec une violence.....

M. Maurice Rouvier—Avec une indignation!

M. Paul de Cassagnac.—..... qui n'avait d'égal que le calme que j'ai gardé.

Sur plusieurs bancs à droite.—C'est vrai! c'est vrai!

M. Paul de Cassagnac.—Je ne parlais pas à M. Rouvier; je ne faisais allusion, en quoi que ce soit à M. Rouvier.....

M. Maurice Rouvier.—Pas même dans vos articles!

M. Paul de Cassagnac.—Permettez! le journaliste n'est pas à cette tribune..... (Exclamations à gauche); le journaliste a un bureau qui est ailleurs, et où il vous plaira de venir. (Rumeurs à gauche.) Il n'y a ici qu'un membre de la chambre des députés qui se plaint de ce que, tout à l'heure, lorsqu'il a été Fobject, à son banc, de menaces, M. le président n'ait pas rappelé à l'ordre celui qui a quitté sa place pour provoquer un de ses collègues assis à la sienne.

Sur divers bancs à droite.—Très bien! très bien

Alors, M. Grévy:

Je déplore des paroles et des scènes indignes de cette assemblée. Je n'ai pas entendu ce qu'a dit M. Rouvier. Si le président se trouve obligé,—ce à quoi on le forcera peut-être, à son grand regret—de rappeler à l'ordre quiconque se livrera dans cette enceinte à des manifestations, à des interruptions violentes, à des provocations, il le fera, soyez-en sûrs, et à l'égard de tous ceux qui s'y exposeront. (Très bien! très bien!)

Il est impossible, vous le comprenez, après cet ouragan d'une demi-heure, de continuer la séance. Tout le monde est debout et parle avec animation.

On décide au milieu du bruit qu'il n'y aura pas de séance avant lundi, c'est-à-dire avant quatre jours.

LA PRESSE ALLEMANDE ET L'AFFAIRE DE SALONIQUE.—Le *Post* de Berlin, parlant de l'assassinat des consuls de France et d'Allemagne à Salonique, se livre aux réflexions suivantes:

Cet événement ne permet plus de traiter la question d'Orient d'une façon dilatoire. L'intérêt de l'humanité et de la paix générale exige que les puissances qui ont le pouvoir de maintenir la paix en Orient ou du moins d'en réduire la perturbation à des proportions aussi faibles que possible, parviennent rapidement à s'entendre sur ce point. On annonce qu'une escadre française a déjà reçu l'ordre de se rendre dans les eaux de Salonique. Une si prompte résolution n'est guère vraisemblable. Si elle a réellement été prise, elle montre que la France a l'intention de prendre aussi part à la solution de la question pendante.

L'occasion est certainement favorable, et il est évident que toutes les grandes puissances européennes sont plus ou moins intéressées dans cette question.

Le massacre de Salonique sera, aux yeux des ministres réunis à Berlin, un puissant motif pour s'efforcer d'obtenir un résultat qui écarte des dangers que la situation incertaine de l'Orient crée pour la paix de l'Europe.

On lit d'autre part dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, du 9 mai:

Nous nous abstiendrons, jusqu'à plus ample informé, d'apprécier ces nouvelles déplorables qui, à en juger d'après les mesures prises par le gouvernement français, ne laissent aucun doute sur ce point que les autorités turques, à Salonique comme ailleurs, n'ont pas, soit la volonté, soit le pouvoir de satisfaire aux demandes qui incombent à une administration européenne régulière.

La *Gazette nationale* s'exprime de la manière suivante:

Il va sans dire que le gouvernement turc répondra à Constantinople aux réclamations des puissances outragées en déclarant ostensiblement qu'il est prêt à accorder satisfaction; mais le fait lui-même prouve que le gouvernement turc n'est plus le maître de la situation, même en dehors du théâtre de l'insurrection, et on est forcé de se demander s'il a encore la force de punir les coupables en présence d'un fanatisme religieux excité au suprême degré.

Les puissances européennes vont certainement avoir une tâche sérieuse à remplir en Orient. Le gouvernement ottomane lui-même en fournit le prouve. Ce qui s'est passé à Salonique peut bien hâter que le prologue de ce qui aura lieu lorsque la Sublime-Porte s'écroulera. Cette considération fait de l'événement en question autre chose qu'un acte de fanatisme isolé et nous force de le considérer comme un signe de la situation générale.

Le même journal reçoit de Péra une lettre dans laquelle il est dit que le grand vizir Mahmouth-Pacha, dont la position est menacée, évite tout ce qui pourrait le faire défavorable et a même, dans ces derniers temps, opposé des difficultés aux réclamations des sujets étrangers, pour ne pas être considéré comme un ami des chrétiens.

LES CAUSES DE LA TRAGÉDIE DE SALONIQUE.—Nous lisons dans la *Patrie*:

Le triste événement de Salonique n'a rien de l'importance exceptionnelle qu'une telle catastrophe voudrait lui donner. Nous l'avons dit hier, il est l'œuvre du fanatisme et de l'intolérance.

Mais ils sont encore trop obscurs pour pouvoir déterminer à l'heure actuelle à qui en remonte la responsabilité.

Peut-être trouverait-on le mot de l'énigme dans l'entrefilet suivant des *Tablettes d'un spectateur*:

"Sur qui, disent les *Tablettes*, faut-il faire retomber la responsabilité des lugubres événements de Salonique? Sur le fanatisme musulman! Mais ce sont des chrétiens ceux qui, au nombre de cent cinquante, ont commencé les troubles en se portant au palais du gouverneur pour enlever la jeune villageoise convertie au mahométisme. Mais ce sont des chrétiens ceux qui ont arraché le voile et déchiré le manteau de la jeune fille. Mais le fanatisme musulman ne s'est manifesté qu'après la manifestation du fanatisme chrétien. Et puis, quel est l'homme qui a conduit les cent cinquante chrétiens à l'assaut du palais du gouverneur? C'est le consul américain. Et quelle est la nationalité de ce consul? C'est un Bulgare."

Ce dernier mot doit donner à réfléchir.

De son côté le *Nord*, dont on ne saurait soupçonner la partialité, s'exprime ainsi sur cette affaire:

"Un fait incontestable toutefois, c'est que déjà à différentes reprises des agents consulaires des Etats-Unis dans les échelles du Levant ont donné lieu à des plaintes qui n'étaient pas purement imaginaires. La grande république américaine ne compte pas beaucoup de nationaux dans l'empire ottoman; les intérêts dont la sauvegarde lui incombe directement s'y réduisent par conséquent à fort peu de chose, et la clientèle américaine de ses agents est presque nulle. Aussi est-il arrivé que ces consuls, n'ayant pas de clients parmi leurs concitoyens, en ont choisi spontanément dans la population indigène, ce qui les a parfois conduits à s'immiscer dans des démêlés purement locaux plus que ne le comportait leur caractère et qu'il n'était prudent en regard de leur mission spéciale. Le cas s'est notamment présenté pour le consul des Etats-Unis à Bucharest, qui se fit d'office l'avocat des israélites de Roumanie—parmi lesquels, il est à peine besoin de l'ajouter, il n'y avait pas un seul citoyen américain.

—Le docteur Behier, le célèbre clinicien, dont le nom faisait autorité dans la science médicale, est mort à Paris.

SPECTACLES, BALS, &c.

Quatrième Fête Annuelle.

Une grande fête musicale de nuit d'été sera donnée par la—

SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE DES MUSICIENS
De la Nouvelle-Orléans,
AU JARDIN MAGNOLIA,
Lundi 5 juin 1876.

Le concert, exécuté par quarante musiciens dirigés par Mr John Eckert et Mr A. Spoerl, commencera à 5 heures du soir. Après le concert, on dansera, dans la salle, jusqu'à 2 heures du matin.

Les chars feront le service jusqu'à la fin de la fête.

Entrée.....50 cents

Le comité d'arrangement
JOS. BRAUN, président,
JOHN EHRHARDT,
JOHN ECKERT,
ADAM BAYERSDOEFFER,
L. CHS PEETZ, secrétaire. 23mai—2D

VENEZ Y TOUS!

Grande assemblée des artisans et des travailleurs de la ville,

A la Salle St-Patrick,

Lundi soir, 29 mai, à 8 heures,

PAR ORDRE DU COMITÉ.

Des orateurs distingués haranguront la masse meeting. 28 mai—1t

"Contraband Children."

UNE grande représentation burlesque, sera donnée par eux samedi le 3 Juin, à l'Opéra, au bénéfice des orphelins de l'Asile de Ste Marie, 2ème district.

Vingt artistes paraîtront sur la scène parmi lesquels nous citerons Miss Anderson sur son incomparable cheval. 22 mai

GYMNASE DES DAMES,

Institut calisthénique et orthopédique,

Sous la direction immédiate de
MR ET MME HARRY HAMMERSLEY.

CET établissement, qui est des plus recherchés, est ouvert au No 207 de la rue de Canal. Prix pour la saison, $15, dont la moitié d'avance. Escompte libéral pour les membres d'une même famille. Exercices les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, de 10 à 1 heure et de 3 à 5, les MERCREDIS et les SAMEDIS SOIR, de 7 à 9 heures.

Le gymnase des messieurs—a No 103 de la rue St-Charles—est ouvert du point du jour à 9 heures et demie du soir. 24oct—1an

Jardin de Wenger

11 et 13, RUE BOURBON 11 et 13

H. WENGER, propriétaire.

C'EST la plus vaste salle de la ville. On y trouve les meilleurs journaux Européens et américains; TROIS BELLES CHAMBRES pour familles, rafraîchissements, la meilleure bière et les meilleurs vins et liqueurs. Restaurant de première classe à des prix modérés.

La célèbre BIERE MILWAUKEE (LAGER BEER) à cinq sous le verre.

Le plus grand orgue-orchestre du monde joue de 11 heures du matin à minuit. 13jan—1an

VINGT-SEPTIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL
—DU—
Crescent Mutual Insurance Company,
Nlle-Orléans, 20 mai 1876.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état des affaires de la Compagnie, le 30 avril 1876:

Primes d'incendie	$201,008 26
Primes de mer	37,468 97
Primes des vivres	114,812 26—353,289 49
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées	263,357 48
Pertes payées et évaluées, y compris toutes pertes qui sont connues et non payées	57,583 21
Montant net des primes	$569,071 61
Pertes payées:	
Sur risques d'incendie	$ 66,231 24
" " de rivières	191,653 85
" " de mer	19,593 67
Total	$277,478 76
Réassurance	36,223 83
Réfaction (rebate)	14,046 43
Taxes de ville et d'Etat, licences	55,428 91
Bureau des assureurs de la N. O.	8,519 05
Dépenses générales brutes	44,548 39
	$436,335 37
Balance	$132,736 24
En plus—intérêt, escompte et épargnes	108,285 52
	$241,021 76
En moins—premier intérêt semi-annuel payé sur le capital, 6 pour cent, et le second, échu, 5 pour cent	110,000 00
Bénéfice net	$131,021 76
Réserve	34,000 00
Balance partagée sur le montant net des primes de 1875-76	$ 97,021 76

L'actif de la compagnie est comme suit:

En caisse	$376,859 71
Comptes en voie de recouvrement	41,623 86
Effets à recevoir, en garantie	485,851 21
Effets à recevoir pour primes	28,894 53
Actions de banques et autres actions	257,448 16
Bons de la ville et autres bons	106,203 93
Bons du Mascots Grand Lodge	5,000 00
Bons de l'Odd Fellows Hall Ass'n	5,000 00
Bons de l'Association for Relief of Jewish Widows and Orphans	2,000 00
Propriétés foncières	74,893 85
Total	$1,388,655 40

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

THOS. F. WALKER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 20 mai 1876.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 15 du courant, à une réunion spéciale des détenteurs, il a été résolu de payer, sur demande, un second intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT au 30 avril 1876, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la compagnie ($1,103,000), et un dividende, au comptant, de VINGT POUR CENT sur actionnaires sur le montant ($481,254,07) du montant net des leurs primes participantes pour l'année expirée le 30 avril 1876.

ED. A. PALFREY, président,
MOSES GREENWOOD, vice-président.
THOMAS F. WALKER, secrétaire.

DIRECTEURS

W. A. Johnson,	W. C. Raymond,
Jno. I. Nohle,	T. Lytt Lyon,
John Chaffe,	S. H. Snowden,
Richard Milliken,	S. H. Boyd,
Jno. I. Warren,	Joseph McElroy,
H. T. Sneltzer,	E. R. Wheelock,
Saml Friedlander,	Cyrus Bussey,
A. A. Yates,	Wm. J. Behan,
Jno. I. Adams,	B. F. Eshleman,
Isaac Eshenick,	Wm. C. Black,
E. M. Walmsley,	Charles Chaffe,
A. H. May,	J. C. Jurey,
Wm. Hartwell.	

23mai—1m

Dixième état de situation annuel
—DU—
Factors' and Traders' Insurance Company,
37.....Rue Carondelet.....37
Nlle-Orléans, 18 mai 1876.

LES directeurs, conformément à la charte, publient l'état suivant des affaires de la compagnie pour l'année finale expirée le 10 avril 1876—savoir:

Primes de l'année:	
Sur risques d'incendie	$330,554 30
Sur risques de rivières	289,692 49
Sur risques de mer	46,968 63
	$666,954 82
En moins:	
Primes non expirées 1875	$ 86,560 00
Primes remboursées	11,023 21
	97,583 21
Montant net des primes	$569,071 61
Pertes payées:	
Sur risques d'incendie	$ 66,231 24
" " de rivières	191,653 85
" " de mer	19,593 67
Total	$277,478 76
Réassurance	36,223 83
Réfaction (rebate)	14,046 43
Taxes de ville et d'Etat, licences	55,428 91
Bureau des assureurs de la N. O.	8,519 05
Dépenses générales brutes	44,548 39
	$436,335 37
Balance	$132,736 24
En plus—intérêt, escompte et épargnes	108,285 52
	$241,021 76
En moins—premier intérêt semi-annuel payé sur le capital, 6 pour cent, et le second, échu, 5 pour cent	110,000 00
Bénéfice net	$131,021 76
Réserve	34,000 00
Balance partagée sur le montant net des primes de 1875-76	$ 97,021 76

L'actif de la compagnie est comme suit:

En caisse	$376,859 71
Comptes en voie de recouvrement	41,623 86
Effets à recevoir, en garantie	485,851 21
Effets à recevoir pour primes	28,894 53
Actions de banques et autres actions	257,448 16
Bons de la ville et autres bons	106,203 93
Bons du Mascots Grand Lodge	5,000 00
Bons de l'Odd Fellows Hall Ass'n	5,000 00
Bons de l'Association for Relief of Jewish Widows and Orphans	2,000 00
Propriétés foncières	74,893 85
Total	$1,388,655 40

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

ED. A. PALFREY, président.
THOMAS F. WALKER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 20 mai 1876.

EDWARD IVY, notaire public.

L'ENTREPOT est dans la rue des Champs-Elysées, en face de la gare du chemin de fer Pontchartrain.

Pour plus de détails, s'adresser à nos bureaux. 1 mai—1m

Pique-Nique. Pique-Nique. Pique-Nique.

ORLEANS RAILROAD COMPANY.

EN prenant les chars de cette compagnie, les personnes qui vont se promener aux Fair Grounds auront seulement un voyage d'agrément, mais toujours une quantité suffisante de chars à leur disposition pour l'aller et le retour. Les chars de cette compagnie se rendent à pied de la statue de Clay, sur la rue du Canal, amènent les passagers à la porte centrale du Fair Ground comme suit:

Les chars verts directement, et les bleus par le Bayou St-Jean, passent près du jardin Magnolia, et les autres s'arrêtent en face du parc de la centrale où se trouvent les bâtisses.

22avril—3m—tld

Chemin de fer d'Orléans.

CARS POUR LES FAIZ GROUNDS.

LA Compagnie du Chemin de fer d'Orléans prévient les Sociétés, les Clubs, les Ecoles et les Réunions particulières qui ont besoin de CARS pour se transporter, eux et leurs invités, aux Fair Grounds, qu'il suffira de prévenir le Chef du Bureau de la Compagnie, rue Lafayette et Walnut, ou Président, rue de l'ALISIER, No 8, rue St-Louis. Les excursionnistes seront déposés en face de la porte centrale des Fair Grounds. 22mai 1t

Le Dr. G. P. MALONEY

130.....Rue du Canal.....130

CHIRURGIEN-DENTISTE.

Diplômé du Collège de la Pennsylvanie, élève du Collège de la Nouvelle-Orléans et dentiste du Couvent des Dames de la Charité de Saint Louis, se charge de toutes les opérations aux plus bas prix possibles. La foire d'Etat de 1871 lui a décerné une médaille pour les meilleurs râteliers artificiels. 22nov—

NERVOUS EXHAUSTION.—(Epuisement des nerfs.) Essais comprenant les expériences faites au Musée d'Anatomie de Kahn, à New-York, sur la cause et la guérison du déclin prématuré et rapidement croissant de l'homme, infailliblement, recouvrer la santé, présentant, clairement, d'une manière non fantaisie, donnant le traitement de la faiblesse du corps et de l'esprit qui provient des nerfs. L'ouvrage est le fruit de vingtans d'expérience. Prix, 25 cents. S'adresser à l'auteur, le DR L. J. KAHN, dont le cabinet où la résidence sont au No 31 East 10th street, New-York. avril—6m

REMEDE INFAILLIBLE

—CONTRE LA—

DYSPEPSIE.

LE remède de Mme Willox qui est infaillible même dans les cas de dyssenterie les plus graves; vient d'être présenté récemment sous le nom de VEGETABLE SICILIAN REMEDY.

On peut s'en procurer au dépôt général rue Magazine, No 125 et dans les principales villes de la ville.

Somnambule.

LE PROFESSEUR LENORMAND, de retour de Paris, peut être consulté à la Nouvelle-Orléans comme somnambule, spiritualiste, de maladies et en affaires. Il vous dira la meilleure place où vous serez le plus chanceux dans vos affaires, et il donne des détails sur les vols. Il vous dira laquelle, le présent, le futur, et la destinée de chacun. Par sympathie il peut guérir des maladies de famille, et les maladies honteuses ou abandonnées par les docteurs; comme maladies d'estomac, maladies secrètes, douleurs, rhumatismes, &c. Il importe les meilleures médecines de France. Office, 113 rue du Philippe, entre Bourbon et Bourgogne. Consultations gratuites pour les pauvres, en médecine, de 1 à 3 heures. 28mai76—1an

La merveilleuse Mme Anna.

QU'EST-CE que l'avenir? qu'est-ce que le passé? qu'est-ce que nous? quel est le nom qui sonne environne et nous cache les choses qu'il nous importe le plus de connaître?

Madame Anna, dont le nom seul est une garantie, donne ses consultations sur toutes les choses de la vie: bonheur, santé, maladie, affaires, mariages, billet de loterie, etc., elle révèle les mystères les plus cachés.

Office: rue Delord 214, entre Baronne et Carondelet. Heures: depuis 9 heures du matin jusqu'à 6 du soir. 18nov—1an.

PAS DE RÉDUCTION,

Pas de Renvoi!

Tous les Lots Payés en plein!

OCCASION SUPERBE DE Faire Fortune,

—LA—

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE LA LOUISIANE

—FERA—

A L'OPERA de la Nouvelle-Orléans, Louisiane, Le SAMEDI, 29 JUILLET 1876,

UN GRAND TIRAGE EN OR.

Gros lot—$100,000!

Un lot à chaque six billets!

3580 LOTS,

Le tout s'élevant à plus de

UN DEMI-MILLION EN OR!

Le tirage commencera positivement à Neuf Heures du matin

Le SAMEDI, 29 JUILLET 1876,

A L'OPERA

De La Nouvelle-Orléans,

AVEC

Grand Concert Promenade

pour lequel les premiers artistes du pays ont été engagés et auquel chaque détenteur d'un COUPON DE BILLET aura droit d'ASSISTER GRATIS

VOYEZ LE PLAN!

PLAN EXTRAORDINAIRE!

20,000 BILLETS A $50.

LISTE DES LOTS: